Date de dépôt : 27 juillet 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Quelle est la procédure de sélection ainsi que l'organisation du dispositif sport-art-études du DIP ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 2 juin 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Ce dispositif genevois est une filière intéressante du DIP parce qu'elle permet à de jeunes artistes doués et à des sportifs d'élite de continuer leurs études régulièrement grâce à des aménagements horaires. Les détails et le nombre de bénéficiaires est précisé dans la brochure en ligne :

<u>http://ge.ch/sport/media/localhost.dipsportinternet/files/brochure-sport-art-etudes.pdf</u>

La page 18 de cette brochure indique la répartition des 260 élèves du C.O. concernés pour l'année scolaire 2016-2017. On y constate une forte proportion de sportifs par rapport aux artistes; on peut se demander si la relève de ceux-là ne prétérite pas la relève de ceux-ci. A ce propos, je souhaiterais poser trois questions:

- 1. Quelle future élite la filière sport-art-études soutient-elle en attribuant 92 places sur les 260 à des footballeurs ?
- 2. Quel débouché le DIP envisage-t-il pour les jeunes en fournissant un contingent permettant le renouvellement annuel de 2 équipes de football, sans équipe genevoise en LNA depuis 2013 ?
- 3. L'Orchestre de la Suisse Romande est de renommée mondiale, dès lors comment justifier le ratio de 7% de musiciennes ou musiciens (18 sur 3 ans) ?

Je remercie le Conseil d'Etat des réponses qu'il voudra bien m'apporter.

QUE 649-A 2/3

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le dispositif sport-art-études (SAE) est une prestation offerte aux meilleurs talents sportifs et artistiques. Les critères de sélection du dispositif SAE sont définis aux pages 15, 21 et 23 de la brochure mentionnée dans la question écrite urgente.

S'agissant du sport, les élèves sont sélectionnés par les centres cantonaux de la relève reconnus par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ou sur la base des Swiss Olympic Talent Cards attribuées par les associations faîtières nationales aux talents. Les dossiers des candidats sont examinés en fonction des performances minimales requises et des places disponibles. Ils sont évalués selon la situation sportive des candidats au moment de l'inscription.

S'agissant des arts, les élèves danseurs sont sélectionnés selon les notes obtenues à une audition de sélection. Quant aux musiciens, ils sont sélectionnés au sein des filières intensives dispensées par les écoles membres de la Confédération des écoles genevoise de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM), la sélection se basant sur le critère d'ancienneté.

Les quotas définis pour les artistes (1/3 des places attribuées) et les sportifs (2/3 des places attribuées) se fondent sur le nombre de jeunes reconnus comme des talents par les fédérations nationales sportives et par les écoles d'enseignements artistiques. Les Swiss Olympic Talent Cards et les filières intensives et préprofessionnelles permettent en effet d'identifier les élèves talentueux.

	Tableau: Les	talents ident	ifiés dans le	canton de	Genève i	(2016)
--	--------------	---------------	---------------	-----------	----------	--------

	Musiciens	Danseurs	Sportifs
Nombre de talents identifiés dans le canton de Genève	207	99	757

Les centres cantonaux de formation de la relève sportive, à l'instar de Genève Education Football (GEF), sont conçus pour assurer une stabilité des structures, indépendamment de la réussite d'une équipe phare. Concernant le nombre de places attribuées au football, il est basé sur l'existence du centre cantonal de la relève et sur le nombre de licenciés de la discipline. A Genève, l'Association cantonale genevoise de football est l'association faîtière qui compte le plus grand nombre de licenciés sportifs, puisqu'ils sont plus de 16 000. A titre de comparaison, l'Association cantonale genevoise de

3/3 QUE 649-A

basketball regroupe 2 700 licenciés, et l'Association régionale Genève tennis en compte 2 600.

En outre, le centre cantonal de formation du football genevois a également fait ses preuves à l'échelle nationale. En effet, de nombreux joueurs genevois sont intégrés chaque année dans toutes les équipes nationales de la relève, soit plus de 25 joueurs répartis dans les équipes M15, M16, M17, M18 et M19.

Dès lors et compte tenu de l'absence momentanée d'une équipe de Super League à Genève, les footballeurs talentueux rejoignent actuellement la première équipe du Servette FC (Challenge League), avec l'objectif de remonter en Super League le plus rapidement possible. Par ailleurs, de nombreux joueurs sont régulièrement convoités par les grands clubs suisses ou étrangers, à l'instar de Bâle, Zurich ou Barcelone.

Une réflexion a néanmoins été lancée pour améliorer l'articulation entre parcours sportif ou artistique et parcours scolaire afin d'ajuster le dispositif existant.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : François LONGCHAMP